

**Délibération
n°2025.054**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

**En exercice : 14
Présents : 09
Procurations : 1
Votants : 10**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de **Madame FOURNIER Ophélie**, 1ère adjointe en l'absence du
Maire empêché.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne.

**Objet:
Paiement des
dépenses
d'investissement du
début d'exercice
2026**

Absent avec procuration : Monsieur TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à
Mme COQUERY

Absent excusé : M. DELESGUES Christian

Absents non excusés : M. CARRE Christian, Mme MAZOUZ-CHAIX Josiane et Mme
SENOTIER Sandrine

Secrétaire : M. Patrick NOEL

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de
l'autoriser, entre le 1^{er} janvier 2026 et l'adoption du budget de l'exercice
2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans
la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du
budget de l'exercice 2026.

Il est précisé que ces dépenses seront inscrites au budget 2026 lors de son
adoption.

L'affectation des crédits est la suivante :

Chapitre 20 :

- 202 Frais de réalisation de documents d'urbanisme : 2 500 €
- 2031 : frais d'étude : 13 165 € ;
- 2051 : Concessions et droits similaires (logiciels) : 250 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 018-211802335-20251218-2025054-DE

Chapitre 204 :

- 2041582 : réfection de l'éclairage public, enfouissement des réseaux : 8 000 €

Chapitre 21 :

- travaux de voirie : 100 000 €
- mobilier / outillage et panneaux de signalisation : 37 000 €
- travaux sur bâtiments communaux : 100 000 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2026.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 19 décembre 2025

La Présidente de séance
L'adjointe, Ophélie FOURNIER



le Secrétaire, M. Patrick NOEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22/12/ 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 018-211802335-20251218-2025054-DE